

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze septembre, à 18H45, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil, sous la Présidence de Mme Emilie DUPREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS: Mme Émilie DUPREY, Maire - M. Gilbert ARRIVE, Mme Jocelyne GUIBERT, M. Patrick PERDRIAU, Mme Sonia LAUTRU, M. Pascal CAILLE, Mme Christelle SOURISSE, les adjoints – Mme Bernadette MARTINEAU, conseillère déléguée - M. Jean-Louis AMIAUD, Mme Patricia VERGNAUD, Mme Judith MONTAUBAN, M. Pascal BINET, M. Olivier LE GUYADER, Mme Jacqueline BLAIN, Mme Christelle BRILLAUD, M. Cyril DROUIN, M. Pascal BROCHARD, Marie-José MORICE BOU SALA, Mme Laëtitia CAMUS, M. Julien GUILLON, les conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES: M. Antoine SANTOS qui donne pouvoir à Mme Emilie DUPREY
Mme Isabelle LACREUSE qui donne pouvoir à M. Pascal CAILLE

Date de la convocation : **16 SEP. 2022**
Mme Bernadette MARTINEAU est nommée secrétaire de séance.

N° : DELCM2022-09/05

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A UNE INSTALLATION CLASSEE A MALVILLE

M. Joël BRETAUD a déposé une demande en vue d'augmenter les effectifs d'un élevage de volailles au lieu-dit « Malville » aux Brouzils. Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public.

Une enquête publique se déroule du 6 septembre au 3 octobre 2022.
Aussi, le Conseil Municipal est appelé à donner son avis sur cette demande.

Projet de Joël Bretaud : Mettre en place une production de cailles sur son site d'élevage avicole déjà en activité. Par conséquent, il souhaite augmenter ses effectifs volailles. Le site d'élevage se situe sur le site « Malville »

Monsieur Bretaud demande le nombre de places volailles suivant :

- 35 200 volailles en présence simultanée. 1 animal = 1 emplacement. Soit 35 200 emplacements volailles sur le site « Malville », soumis à Enregistrement. Joël Bretaud souhaite produire jusqu'à 35 200 places de volailles avec une alternance poulets, pintades, canettes et cailles dans ses 3 bâtiments avicoles existants.

Il y a 3 parcours volailles d'une superficie totale de 6 ha, dont 400m² de volière pour les cailles. Des bâtiments volailles sont conduits sur paille, et sur copeaux pour les cailles, ce qui produit du fumier de volailles. Des effluents d'élevage non-maîtrisables sont épandus sur les terres du prêteur de terres GAEC LES TROIS SITES dont le siège social se situe à Malville sur la commune des Brouzils. Le parcellaire du GAEC LES TROIS SITES se situe sur les communes des Brouzils et de l'Herbergement.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'émettre un avis favorable au projet de Monsieur Joël BRETAUD.

Fait et délibéré aux BROUZILS, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Bernadette MARTINEAU



LE MAIRE,
Emilie DUPREY

